

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2022/02/03/2022040163/justel>

Dossier numéro : 2022-02-03/09

Titre

3 FEVRIER 2022. - Décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 24-02-2022 page : 16418

Entrée en vigueur : 06-03-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci.

[Art. 2](#). L'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018, sortira son plein et entier effet.